



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2016/27

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mai 2016

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : COING Jean-Pierre (Pouvoir à MICHEL Bernard), PINATEL François (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire :

VENERA Philippe : du 09 mai 2016 au 31 août 2016,

MICHEL Martine : du 17 mai 2016 au 31 août 2016.

Décision du 28 avril 2016 : acceptation du devis de CC OISANS Dépannage, 38520 BOURG D'OISANS, concernant les travaux d'électricité sur le réseau d'éclairage public et dans la salle des fêtes. Montant du devis : 3 066 € TTC.

Décision du 29 avril 2016 : acceptation du devis de la société « ARES SOLAR », Le Chazelet, 05320 LA GRAVE, concernant l'acquisition d'un onduleur pour le refuge des Clots. Montant du devis : 778,08 € TTC.

Décision du 02 mai 2016 : acceptation du devis de la société « Direct Collectivités », 33270 FLOIRAC, concernant l'acquisition de vasques pour le fleurissement de la commune. Montant du devis : 2 059,20 € TTC

Décision du 06 mai 2016 : acceptation du devis de la société « SIGNAL », 17187 PERIGNY, concernant l'achat de trois miroirs de voirie. Montant du devis : 844 € TTC

Décision du 27 mai 2016 : acceptation des devis de la société « NET SYSTEM INFORMATIQUE », 38520 BOURG D'OISANS, concernant le remplacement des deux ordinateurs de la bibliothèque et l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie. Montant total des devis : 3 577 € TTC

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

